



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 24 octobre 2023**

**Délibération n° 2023-057 - PROPOSITION BUDGETAIRE 2024 DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques NAU, Doyen d'âge.

**PRÉSENTS : 8**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Kubilay ERTEKIN (en visioconférence), Sylvie DELUC, Marie-Ange CHAUSSOY, Pierre MAGE, Annie MONBEIG, Jacques NAU

**EXCUSÉS : 7**

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente (Procuration à Arnaud ARFEUILLE), Ghislaine BOUVIER (Procuration à Marie-Ange CHAUSSOY), Fabienne JOUVET, (Procuration à Jacques NAU), Marie-Michelle MAURY (Procuration à Michèle BOURGEON), Hélène MAZEIRAUD-PERON (Procuration à Annie MONBEIG), Emilie MARCHES

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Kubilay ERTEKIN**

Monsieur Jacques NAU, Doyen d'âge, indique aux membres du Conseil d'Administration que le budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Mérignac est un budget dont la dotation globale est arrêtée par l'Agence Régionale de la Santé Aquitaine en application de l'article L 314.3 du Code de l'action sociale.

La proposition budgétaire doit être transmise avant le 31 octobre de l'année N-1, à l'autorité de tarification.

Pour l'année 2024, cette proposition budgétaire s'établit comme suit :

**ACTIVITÉ DU SERVICE : 41 lits**

## **BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE :**

### **DÉPENSES D'EXPLOITATION**

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Crédits demandés	11 434 €
------------------	----------

Groupe II – Dépenses afférentes au personnel

Crédits demandés	725 000 €
------------------	-----------

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure

Crédits demandés	20 930.00 €
------------------	-------------

Total des trois groupes de dépenses : 757 364 €

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Groupe I – Produits de la tarification et assimilés

Crédits demandés	549 283.00 €
------------------	--------------

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Crédits demandés	200 470.40 €
------------------	--------------

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables

Crédits demandés	-
------------------	---

Total des trois groupes de recettes : 749 753.40 €

**Reprise de l'excédent reporté 2023 : 7 610.6 €**

<b>BUDGET TOTAL DEMANDÉ : 757 364 €</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

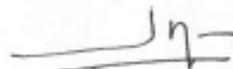
- se prononcer sur la proposition budgétaire 2024 du Service de Soins Infirmiers à Domicile avant transmission à l'A.R.S. Aquitaine, autorité de tarification, conformément aux articles R314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 24 octobre 2023.

**Kubilay ERTEKIN**  
Secrétaire de séance

**Jacques NAU**  
Membre nommé



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.  
Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat*